



Mairie
42600 ECOTAY L'OLME
Tél : 04 77 58 59 69
Fax : 04 77 58 92 98
Email : ecotay@wanadoo.fr

L'échot'ayen

N° 33

juin 2018



Mairie d'ECOTAY L'OLME Tél : 04 77 58 59 69 Fax : 04 77 58 92 98
Mail : ecotay@wanadoo.fr Site internet : <http://www.ecotaylolme.fr>

Secrétariat ouvert Lundi, Mardi, Jeudi, de 9h30 à 12h30, vendredi de 9h30 à 12h30 et 14h à 16h30. Fermé le Mercredi
Votre mairie sera fermée du 14/08 au 03/09 , vos élus seront disponibles et joignables en cas d'urgence.

Mot du maire

Nous allons poursuivre l'équipement de cet espace de loisir du chemin de la Berne. Le terrain de pétanque et le théâtre de verdure ont été réalisés dans la même opération que le city-stade. Les derniers équipements seront mis en place dans le courant de l'année pour en faire un lieu convivial.

ECOTAY ne possède plus d'école depuis 1969, l'Education Nationale n'est pas favorable à une réouverture, malgré environ 120 enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire. En dehors des deux restaurants du Viel Ecotay, nous n'avons pas de commerce. Les ECOTAYIENS ont donc très peu d'occasion de se retrouver.

Dans cette situation l'équipement d'un tel espace de loisir doit permettre à notre jeunesse de se rencontrer et de faire des projets d'avenir. Au fil des événements qui y seront produits ce lieu doit également devenir un point de rencontre pour toutes les générations.

Je terminerai mon propos en vous souhaitant un été ensoleillé, propice à des vacances enrichissantes et reposantes.

L'arrivée des beaux jours coïncide avec la mise à disposition du city stade qui a été réalisé par la société KOMPAN auprès des jeunes de notre commune. Il est déjà très souvent occupé et apprécié semble-t-il.

Nouveautés

City Stade

Le city stade a été présenté aux associations et à la population. Cet espace de détente, de jeux, d'échanges et de convivialité est à la disposition des petits et des grands.

La commission jeunesse d'Ecotay l'Olme a participé au projet et a donné son avis sur les installations à mettre en œuvre. Un déplacement sur la commune de Boën a permis de concrétiser notre choix.

L'aménagement du site n'est pas complètement terminé. Des tables de pique-nique, ping-pong doivent être installées ainsi que la finition du théâtre de verdure.

Un accès pour les personnes à mobilité réduite est aussi en cours d'étude.

Ensemble, veillons à une utilisation respectueuse.



A vos idées

L'aménagement de l'espace public autour du city stade avance. La mairie lance un appel pour le dénommer. Vous pouvez déposer vos idées sur le site internet de la commune ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 20 juin.

Avenue de Montbrison

En mars 2018, la pancarte de notre commune « Ecotay l'Olme » a été déplacée et repositionnée au croisement des routes départementales D113 et D113.1 à l'origine de l'avenue de Montbrison. Ce déplacement a pour conséquence de mettre la commune en responsabilité pour, notamment, l'implantation de la signalisation verticale.

Ainsi, il a été possible de réduire la vitesse de circulation de 70 km/h à 50 km/h pour garantir aux riverains et aux usagers de la route (piétons, voitures, motos, cars, ...) une meilleure sécurité lors des déplacements.

L'augmentation des constructions sur ce secteur nécessitait un aménagement de notre territoire.



Merci à tous de respecter avec rigueur cette nouvelle limitation de vitesse.



La municipalité poursuit les aménagements dans la salle des fêtes avec une barre de son, de nouveaux rideaux et le renouvellement du mobilier.



Présentation du budget 2018

Lors de la séance du 26 mars le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2018 dont vous trouverez ci-dessous les grandes lignes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion courante	124 900,00 €
Charges de personnel (rémunération et charges sociales)	133 500,00 €
Attribution de compensation	83 958,32 €
Indemnités et participations (participation aux Ecoles - Indemnités. Maire et Adjointes - subv. aux associations + Charges exceptionnelles)	149 860,00 €
Intérêts de la dette	12 531,22 €
Dotations aux amortissements	7 077,38 €
Virement à la Section d'investissement	96 858,60 €
Dépenses Budgétées pour l'exercice 2018	608 685,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Report excédent de fonctionnement 2017	107 585,52 €
Contributions directes	364 000,00 €
Dotations Globales de fonctionnement	118 000,00 €
Revenus des immeubles dont location salles communales	12 000,00 €
Occupation domaine public et concessions	7 100,00 €
Recettes Budgétées pour l'exercice 2018	608 685,52 €

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes, pour rappel :

Taxe d'habitation :	8,30%
Taxe foncière non bâti :	31,49%
Taxe foncière bâti :	11,20%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement capital des emprunts	53 098,74 €
Résultat investissement reporté	4 952,28 €
Attribution de compensation	3 000,00 €
Extension réseaux pour constructions	11 000,00 €
Borne incendie	5 000,00 €
Aménagement jardin public "Chemin de la Berne" - City Stade, jeux enfants, etc...	83 717,64 €
Mise en sécurité et mise en valeur Maison du Châpelain	42 000,00 €
Assainissement bâtiments publics "Au Taillou" - Etude pour rénovation - Travaux de mise en conformité	67 263,24 €
Isolation extérieure salle des fêtes - Changement des tables - mise en place de rideaux et barre du son	62 000,00 €
Matériel informatique Mairie	5 000,00 €
Rénovation Cadastre Napoléonien	3 500,00 €
Remboursement taxe d'aménagement - Panneaux de voirie - Remise en état lame à neige du tracteur	7 168,00 €
Acquisition foncière	38 000,00 €
Dépenses Budgétées pour l'exercice 2018	385 699,90 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Report compte administratif 2017	88 669,92 €
Virement de la Section de fonctionnement	96 858,60 €
Dotations aux amortissements	7 077,38 €
FCTVA	34 000,00 €
Taxe d'aménagement	20 000,00 €
Subventions	69 094,00 €
Emprunt d'équilibre	70 000,00 €
Recettes Budgétées pour l'exercice 2018	385 699,90 €



Le transport scolaire Ligne 147-70

Depuis deux ans, les écotayiens bénéficient d'un transport scolaire qui dessert les écoles de Moingt et de Brillé, mais aussi les collèges et lycées de Montbrison.

Ce service financé par Loire-Forez Agglomération et géré par le Département de la Loire s'inscrit dans le réseau TIL de la Loire. Le coût de l'abonnement annuel est de 110 euros (pour le tarif subventionné), il donne également la possibilité d'accéder à l'ensemble des lignes régulières gérées par le Département pour 5 euros de plus. Enfin, le public non scolaire peut emprunter ce transport en payant directement au chauffeur 1€50.

Les horaires sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.

IMPORTANT

Les inscriptions pour l'année 2018/19 sont ouvertes pensez à vous inscrire avant le mois d'août pour bénéficier d'un tarif avantageux.

Plus d'informations : www.loire.fr/inscriptiontil ou directement en mairie.



Journée Jeunesse 16 juillet

La municipalité d'Ecotay, associée à Bard et Lérigneux, propose une journée d'activités pour les enfants.

Cette année ce sera l'aventure avec un Eco-Lanta plein de surprises.

L'accueil des enfants se déroulera de 8h30 à 17h30, sur le site du City Stade, il faudra prévoir un pique-nique.

La volonté de tous est de contribuer au lien entre les enfants autour d'une journée de rencontre et d'aventures et ce en impliquant les associations locales.

ATTENTION INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 30 juin.

Directement en mairie ou via le site internet www.ecotaylolme.fr



Les 23 et 24 juin

Le Vieil Ecotay est en fête

Le samedi 23 juin : la Chorale d'Ecotay va enchanter le Vieil Ecotay :

- Dès 17h pour les enfants et leurs familles un grand karaoké.
- Le soir bal guinguette le long de la rivière.
- Repas proposé par le Comité des Fêtes.
- Feu d'artifice offert par la municipalité.

Le dimanche 24 juin

Journée 1900 avec Les Amis du Vieil Ecotay.

dimanche à partir de 11h

Journée 1900

Animation par les Fardelés du Forez
Repas, jeux, ateliers pour enfants,
dances, promenade en poney...

Exposition objets début du XX^{ème} siècle
Tombola

Boîte à livres



Merci à tous les lecteurs qui font vivre notre boîte à livres pleine de diversité et de curiosités. Nous avons un fond de roulement en réserve et envisageons de créer un deuxième point pour les amateurs au City-Stade.

La Maison du Chapelain : appel au bénévolat



La Maison du Chapelain
Un site à Valoriser
Un projet Fédérateur.

La Maison du Chapelain est située au coeur du site pittoresque du Vieil Ecotay qui caractérise le patrimoine d'Ecotay. Les équipes municipales successives oeuvrent à la mise en valeur de ce site depuis la restauration du Donjon.

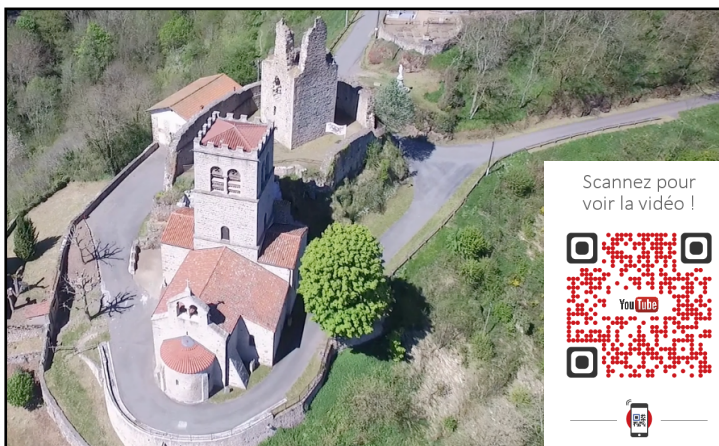
Actuellement, la Maison du Chapelain réclame notre attention, il est nécessaire de la sécuriser. C'est pourquoi, la municipalité d'Ecotay en lien avec l'association Les Amis du Vieil Ecotay propose un chantier de bénévoles encadré par un professionnel afin de consolider et sécuriser la Maison du Chapelain.

Les travaux commenceront à l'automne 2018.

Ainsi, le site sera entièrement accessible et son approche valorisée. De plus, les bénévoles qui s'engageront dans ce chantier créeront une nouvelle dynamique pour le patrimoine d'Ecotay.

Réunion publique

Toutes les personnes intéressées par ce projet sont conviées
jeudi 28 juin à 19h en mairie
pour une réunion de présentation.
Plus d'informations www.ecotaylolme.fr



Comme chaque année l'église vous ouvre ses portes les dimanches durant la période estivale avec en nouveauté un flash code présent sur le site pour découvrir Ecotay vu du ciel.



Dans la parution du vendredi 15 juin le progrès proposera un reportage : Ecotay vue du ciel. Vous pourrez télécharger cette édition gratuitement via le site internet de la commune.

Projet d'implantation d'une antenne FREE

La société FREE projette d'installer une antenne relais au lieu-dit Les Grolles en face du site du Vieil Ecotay. Ce projet fait suite à l'arrêt de mutualisation de l'antenne Orange avec Free. (Antenne située dans le clocher de l'église)

Le mardi 27 mars a eu lieu une réunion d'information réunissant la municipalité, les riverains directs de cette antenne et un représentant de Free.

Cette réunion a été l'occasion d'aborder les conditions d'implantation éventuelle d'une antenne relais de 20 m de haut, les enjeux de ce type d'équipement ainsi que les suites de la procédure.

Le dossier d'information concernant l'antenne est disponible en mairie.

La municipalité sera très attentive à l'évolution de ce dossier.



SPANC

Dans le cadre des contrôles d'assainissement non collectif, la deuxième campagne de diagnostic est en cours de réalisation. En effet, les systèmes d'assainissement non collectifs impliquent pour le particulier des obligations de bon fonctionnement et d'entretien. Ainsi, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est en charge de contrôler la conformité de l'ouvrage, son bon fonctionnement et son entretien. Mais sa mission prioritaire est d'accompagner les propriétaires dans leur démarche en leur conseillant le meilleur type de traitement à mettre en oeuvre en fonction des caractéristiques des terrains.

Ainsi, suite à la réunion publique d'information à Verrières en Forez, les usagers vont recevoir progressivement une convocation 15 jours avant le rendez-vous avec le SPANC. Le service établira alors un véritable diagnostic de l'installation et vérifiera principalement son bon fonctionnement. A l'issue du diagnostic, un rapport sera établi avec un avis sur l'évaluation des risques de pollution et une obligation éventuelle de travaux. Pour assurer l'équilibre budgétaire de ce service, une redevance forfaitaire est fixée par le conseil communautaire, elle s'élève à 160 euros pour une durée de six ans. Toutes ces mesures permettent de s'assurer que le particulier dispose d'une installation d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement, sans risque de pollution pour le milieu naturel et la salubrité publique. C'est un engagement fort dans un souci de protection de la nature et de gestion du cycle de l'eau.

Le saviez-vous?

La production d'un diagnostic assainissement non collectif daté de moins de 3 ans est devenue obligatoire lors de la vente d'un immeuble non raccordé au réseau public d'assainissement collectif.

Bonne retraite Gérard



Une sympathique cérémonie s'est déroulée en Mairie vendredi 27 avril, réunissant le Maire, son Conseil Municipal et le Personnel communal, à l'occasion du départ à la retraite de Gérard Drutel. Enfant du pays, Gérard a d'abord travaillé à la ferme familiale. Après un passage par le secteur privé, c'est tout naturellement qu'il a postulé en mairie, compte tenu de son expérience dans le monde agricole qu'il ne quittera jamais tout à fait.

Recruté le 1er mars 1982, Gérard a exercé ses fonctions sous le mandat de cinq maires : Albert Dusson qui l'a embauché, puis Marcel Mazet, Roland Henri, Michel Drutel et Pierre Bayle.

Il a débuté son activité à mi-temps dans un service technique dont il était le seul agent, puis est passé à temps complet avec le développement de la commune. Par la suite, la création d'un deuxième poste est devenue nécessaire et Jean-Luc Viillard est venu renforcer le service en juin 2010. Chargé de l'entretien de la voirie, des chemins, du déneigement, du début du fleurissement, Gérard a également pris une part active à la réfection des murs et murets en pierres sèches, tâche dans laquelle il excellait. Tous ces travaux ont contribué à l'embellissement et à la propreté d'Ecotay l'Olme, pour le bien-être des habitants.

Après ces 36 années consacrées au service de la commune sur un poste requérant une grande polyvalence, il fait valoir ses droits à la retraite. Une retraite qui lui permettra, comme l'a souligné Pierre Bayle dans son allocution, de consacrer du temps à sa famille, avec son épouse Lucette, auprès de leurs filles Coralie, Justine et Clémence, et de cultiver l'art d'être grand-parent auprès de ses petits-enfants, « un rôle très agréable ».

« Dernier paysan du village de l'Olme, paysan au sens noble du terme » dira Pierre Bayle, Gérard ne manquera pas de poursuivre la culture de son jardin et de donner à l'occasion un coup de main à ses voisins jardiniers pour le labourage de leur lopin de terre, pourquoi pas avec Etoile, jeune cheval de trait, fidèle compagnon de l'heureux retraité.



Anniversaires de l'USEM

L'USEM SOUFFLE SES BOUGIES EN JUIN



70 ans U.S. MOINGT

45 ans A.S. ECOTAY

15 ans U.S.E.M.

3 SEMAINES DE FETE DU FOOT

Vendredi 15 Juin à Montbrison : Conférence histoire de la coupe du Monde et de l'ASSE
En présence d'anciens pros et internationaux

Samedi 16 Juin (11h) : Réception officielle et inauguration Expo Foot à Moingt.

Samedi Matin : Tournoi Street-Foot pour les enfants

Samedi Après Midi : Tournoi du Cœur (associations caritatives)

Dimanche 17 Juin : Tournoi des Supporters (avec Kop1 Vert)

Vendredi 22 Juin à Ecotay : Assemblée Générale de l'USEM
Expo Histoire USEM visible en mairie

Samedi 23 Juin à Moingt : Fêtes de fin de saison, école de foot USEM

Dimanche 24 Juin à Moingt : Bourse échange collections thème Sports sous chapiteau
Promotion foot féminin : matin Zumba-Foot après midi matchs féminins

Samedi 30 Juin : JOURNÉE ANNIVERSAIRES DU CLUB

Expo Histoire USEM sous chapiteau
Matchs entre anciens du club à Moingt

Weekend des 7 et 8 Juillet : Suite et fin de l'Expo Foot salle Montplaisir.

Du 17 juin au 8 juillet Expo FRANCE 98 et 85 ans d'Histoire de l'ASSE



Vie communale en photos



Voeux du maire le 5 janvier



Carnaval de la Keup-On et de la Commission Jeunesse 13 février



Repas du CCAS le 7 janvier



Inter Chorales le 7 avril organisée par la Chorale d'Ecotay



Belote du Comité des fêtes le 28 janvier



Soirée Théâtre du CCAS 10 mars avec la Cie Les Carrés m'en Fous



Concert de Noël des Amis du Vieil Ecotay le 10 décembre



Début des festivités pour l'anniversaire de l'USEM autour de Mr Bertrand le 9 avril

Calendrier des manifestations 2018

juin

- 15 - Randonnée de nuit - Amis du Vieil Ecotay
- 17 - Exposition de peintures et de photos
- 22 - AG Foot USEM
- 23 - Fête de la musique - site du Vieil Ecotay - Chorale Ecotay
- 24 - Journée 1900 - Amis du Vieil Ecotay

juillet

- 13 - Concert d'été de la Keup On
- 14 - Fête Nationale - Anciens Combattants
- 16 - Journée jeunesse «Koh Lanta»

août

- 15 - Messe du 15 août - Eglise d'Ecotay
- 24 - Concours de Pétanque et Soupe aux Choux - CCAS et Comité des Fêtes

septembre

- 09 - Fête des Enfants - Comité des Fêtes
- 29/30 - Virades de l'Espoir

octobre

- 14 - Rassemblement des classes en 8

novembre

- 11 - Commémoration fin de la Première Guerre Mondiale
- 17 - Soirée théâtre - Comité des Fêtes
- 18 - Concours de Belote - Club de l'Amitié

décembre

- 31 - Réveillon de la Saint Sylvestre - Comité des fêtes

Classes en 8

Pour la 1ère fois sur la commune aura lieu dimanche 14 octobre le rassemblement des classes.

Si vous avez 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80... ans cette année vous serez les bienvenus ainsi que vos conjoints.

renseignements et inscriptions auprès de
Gérard JOANIN 04 77 58 26 30
Odile MARIANI 07 81 06 36 86

Repas et animation 35 €/adulte - 18€/enfant



23 et 24 juin
le Vieil Ecotay est en Fête

Samedi 17h

Fête de la musique,
21h repas, feu d'artifice, bal

Dimanche à partir de 11h

Journée 1900

Animation par les Fardelets du Forez
Repas, jeux, ateliers pour enfants,
danses, promenade en poney...
Exposition objets début du XX^{ème} siècle
Tombola

réservation : repas soir 04 77 58 05 06 - midi 04 77 58 26 54

Les Amis du Vieil Ecotay
Comité des Fêtes - Chorale - Commission jeunesse - Mairie

Plus de renseignements : www.ecotayolme.fr

Voisinage

Les propriétaires de chiens sont priés de prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter une gêne répétée et intempestive due aux aboiements et aux errements de leurs animaux.

Stationnement

Beaucoup de voiries à Ecotay sont étroites, afin de faciliter la circulation, évitez le stationnement prolongé des véhicules.

Nuisances sonores

Il est interdit d'utiliser : les tondeuses, les tronçonneuses...
en dehors de ces horaires : du lundi au vendredi
8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
le samedi : 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
le dimanche et les jours fériés : 10h00 à 12h00

Ecobuage

Il est strictement interdit d'allumer un feu en pleine nature sauf agriculteurs et sylviculteurs (respect de la circulaire n°2011-431 du 18 novembre 2011).
Brûler à l'air libre des ordures ménagères est défendu. Les déchets végétaux sont assimilés à des déchets ménagers, ils doivent être emmenés à la déchetterie ou transformés en compost (possibilité de se procurer un bac à compost à la Communauté d'Agglomération Loire-Foréz).

Piscine : Par courtoisie attention aux bruits excessifs pour le voisinage.